

Délibération n° 2024 – III - 004

Validation du programme pluriannuel 2024-2029 d'entretien et de restauration de la ripisylve en Grésivaudan et de son plan de financement

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Excusé, suppléant C.Masnada en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée, suppléant F.Bernigaud en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Excusé, suppléant P.Blunat en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil

Paierie Départementale : Georges Déru

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Cédric Rose, UT Voironnais / Benjamin Rey, UT Voironnais / Cécile Albano, Pôle administratif / Agathe Cheritat, Pôle administratif / Damien Kuss, Pôle Ouvrages / Damoune Fracy, Pôle Ouvrages / Camille L'Hutereau, Pôle Ouvrages / Alexia Giroud, UT Romanche / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Baptiste Errecart, UT Sud Grésivaudan.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) des affluents de l'Isère en Grésivaudan, le SYMBHI a mandaté le bureau d'étude Aquabio pour l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien de la végétation et d'un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives. L'étude a porté sur 44 cours d'eau du Grésivaudan et a été réalisée sur la base de prospections de terrain effectuées en 2021 et 2022.

Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve en Grésivaudan a été établi sur cinq ans, de 2024 à 2029, et a fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour permettre au SYMBHI de se substituer aux propriétaires riverains pour sa mise en œuvre. Les interventions prévues couvrent 42 des 44 cours d'eau investigués, ce qui représente un linéaire de ripisylve traité de 90 km sur les 43 communes du territoire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et 2 communes du département de la Savoie. Les cours d'eau concernés sont les suivants :

→ Adrets	→ Coche	→ Granges	→ Pleynet
→ Aiguille	→ Combe-	→ Hurtières	→ Salin
→ Alloix	Lancey	→ Jacquemoud	→ Sechident
→ Bar	→ Combet	→ Jeannotte	→ Soldet
→ Bâtie	→ Corbonne	→ Larguit	→ Sonnant
→ Bayard	→ Craponoz	→ Laval	→ Terrasse
→ Bens	→ Crolles	→ Maladière	→ Villard
→ Breda	→ Darguil	→ Manival	Bozon
→ Bresson	→ Domenon	→ Massards	→ Versoud
→ Carre	→ Gleyzin	→ Monfort	→ Ville RD
→ Cernon	→ Goncelin	→ Perrosset	→ Vorz

L'enjeu de ce programme d'entretien est de maintenir les ripisylves pour renforcer tous les bénéfices qu'elles apportent, que ce soit en termes de biodiversité, à travers les corridors biologiques et habitats spécifiques qu'elles représentent, qu'en termes de diminution du risque inondation via notamment leur rôle de zone tampon et de maintien des berges. Leur entretien permet également de diminuer le risque d'embâcle qui est souvent un facteur aggravant en cas de crue.

Pour les affluents en rive gauche de l'Isère descendant du massif de Belledonne (22 cours d'eau sur 26 communes), les travaux relatifs à ce programme d'entretien s'inscrivent dans l'action 3.3 : *Réalisation et mise en œuvre de plans pluriannuels d'entretien et de gestion des berges et des boisements des cours d'eau* du contrat Vert et Bleu Belledonne 2021-2026 (porté par Espace Belledonne).

Les travaux consisteront en de l'abattage d'arbres et d'arbustes, de l'enlèvement de bois morts, au sol ou dans l'eau, issus de la chute d'arbres, de dépôts de crue ou de dépôts d'origine anthropique, de la fauche ou du débroussaillage de la strate herbacée ou buissonnante et de l'enlèvement de déchets.

Le Grésivaudan et les massifs de Chartreuse et de Belledonne présentent une diversité et une qualité d'habitats riches avec des espèces rares et protégées. Des mesures d'évitement seront prises par rapport à ces dernières. Le calendrier d'intervention vise à limiter l'impact des travaux sur la faune et la flore. Des bois morts seront laissés sur place autant que possible et des précautions seront mises en œuvre pour limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes. Parallèlement à l'entretien du cordon boisé, le programme d'entretien comporte un volet de gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau dont l'estimatif des dépenses et le plan de financement ne sont pas détaillés ci-après.

Le montant estimatif des dépenses du programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve en Grésivaudan sur cinq ans est de 1 302 300 € HT. Sa décomposition est la suivante :

RESTAURATION - RATTRAPAGE - ENTRETIEN										
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
Campagne d'abattage/retrait bois mort	Linéaire de cours d'eau traité (km)	Montant HT	Linéaire de cours d'eau traité (km)	Montant HT	Linéaire de cours d'eau traité (km)	Montant HT	Linéaire de cours d'eau traité (km)	Montant HT	Linéaire de cours d'eau traité (km)	Montant HT
Rattrapage d'entretien	19,9	176 760 €	9,1	79 920 €						
Entretien courant	16,5	85 320 €	14,2	70 680 €	12,2	60 360 €	24,5	126 720 €	15,4	77 040 €
SOUS-TOTAL	36,4	262 080 €	23,3	150 600 €	12,2	60 360 €	24,5	126 720 €	15,4	77 040 €
676 800 €										
DEBROUSSAILLAGE										
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
Débroussaillage étendu	Surface débroussaillée (m²)	Montant HT	Surface débroussaillée (m²)	Montant HT	Surface débroussaillée (m²)	Montant HT	Surface débroussaillée (m²)	Montant HT	Surface débroussaillée (m²)	Montant HT
le long des cours d'eau	33000	66 200 €	32000	64 200 €	39000	78 200 €	33000	66 200 €	32000	64 200 €
autres ouvrages	14000	28 200 €	14000	28 200 €	15000	30 200 €	14000	28 200 €	14000	28 200 €
digues	12000	24 200 €	12000	24 200 €	12000	24 200 €	12000	24 200 €	12000	24 200 €
SOUS-TOTAL	59000	118 600 €	58000	116 600 €	66000	132 600 €	59000	118 600 €	58000	116 600 €
Débroussaillages ponctuels	Nombre d'atterrissement débroussaillé	Montant HT	Nombre d'atterrissement débroussaillé	Montant HT	Nombre d'atterrissement débroussaillé	Montant HT	Nombre d'atterrissement débroussaillé	Montant HT	Nombre d'atterrissement débroussaillé	Montant HT
sur les atterrissements	14	4 500 €	15	4 500 €	15	4 500 €	15	4 500 €	15	4 500 €
SOUS-TOTAL	14	4 500 €	15	4 500 €	15	4 500 €	15	4 500 €	15	4 500 €
TOTAL		123 100 €		121 100 €		137 100 €		123 100 €		121 100 €
625 500 €										
BILAN - PROGRAMMATION FINANCIERE		385 180 €		271 700 €		197 460 €		249 820 €		198 140 €
									Bilan sur 5 ans	1 302 300 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT (€)	Participation (%)
CD38	138 288,00 €	10,62%
AERMC	123 804,00 €	9,51%
FEDER	779 748,00 €	59,87%
SYMBHI - autofinancement	260 460,00 €	20,00%
Total	1 302 300,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve en Grésivaudan - 2024-2029 ;
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser la demande de subvention européenne auprès du FEDER d'un montant de 779 748 € ;
- d'autoriser la demande de subvention auprès des autres financeurs ;
- de s'engager à financer le solde de l'opération par son autofinancement si les subventions prévues sont moindres qu'espérées.

Fait à Grenoble, le 22 mai 2024

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk